



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet deux mille vingt quatre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sébastien HULIN, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Hélène LEMESLE, Sarah RENAUD, Vincent BELLEAU, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D08072024_12 : Poste de Directrice Générale Adjointe : Délibération ajustant le grade après recrutement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°12022024-03 du 12 février dernier, l'organe délibérant a créé un emploi de Directeur Général Adjoint à temps complet susceptible d'être pourvu par un agent de la catégorie hiérarchique A ou B et du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou du grade d'attaché territorial. La déclaration de vacance d'emploi enregistrée sous le n° V085240201361992001 ouvrait l'emploi à plusieurs cadres d'emplois ou grades.

A l'issue de la sélection, la personne retenue est fonctionnaire et titulaire du grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajuster le grade à la candidate effectivement recrutée soit :

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : Rédacteur territorial
- Grade : Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité décide d'ajuster le grade du poste de Directrice Générale Adjointe conformément à la proposition de Monsieur le Maire ci-dessus à savoir Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 15/07/2024,
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

